



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 75895

Texte de la question

M. René Dosière demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi de lui faire connaître pour les années 2008 et 2009 les renseignements suivants concernant le fonctionnement de son cabinet : montant des frais de représentation, en distinguant les frais de restauration ; nombre et coût des frais de déplacements aériens en métropole, outre-mer et à l'étranger, en distinguant les règlements à l'ETEC et les locations d'avions privés.

Texte de la réponse

Les frais de représentation du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et de son cabinet se sont élevés à 173 414 EUR en 2008, dont 121 480 de frais de restauration, et à 171 876 EUR en 2009, dont 144 400 de frais de restauration. En 2008, 51 déplacements aériens ont été effectués, dont 18 en métropole et 33 à l'étranger. En 2009, leur nombre s'est élevé à 35, dont 6 en métropole et 29 à l'étranger. Aucun déplacement n'a été effectué outre-mer durant ces deux années. Les règlements effectués au titre de déplacements sur des vols commerciaux se sont élevés à 428 524 EUR en 2008 et 395 883 EUR en 2009. Le montant des dépenses payées pour des déplacements sur avions privés a été de 92 872 EUR en 2008 et de 13 696 EUR en 2009, hors déplacement en Chine en octobre 2009 décidé dans un contexte de reprise du dialogue avec les autorités chinoises. Les règlements à l'ETEC se sont montés en 2008 à 174 714 EUR et en 2009 à 235 364 EUR.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75895

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 mars 2011

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3824

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3102